

délibération :
D_2022_5_22

L' an deux mille vingt deux, le vendredi 08 avril à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 01 Avril 2022

Présents : 17

Présents : Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

Objet : Reversement de la
cotisation assurance au budget
photovoltaïque

Pouvoirs :

Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame GANNE Julie

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que cette année, la cotisation d'assurance englobait tous les sites ainsi que le photovoltaïque. Les autres années, les cotisations annuelles étaient distinctes. Il est donc nécessaire de délibérer afin que le budget annexe photovoltaïque rembourse le budget général.

Le montant de la cotisation pour les panneaux photovoltaïques s'élève à 1 135.80€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d' **AUTORISER** Monsieur le Maire à rembourser cette cotisation d'assurance de 1 135.80€ au budget général.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/04/2022, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 9/05/2022

Le Maire,
Michel CARTERET

